

## ANNEXE N°3 : LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR LORS D'UNE DEMANDE DE PRESTATION



### AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

#### DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

- Le formulaire spécifique de demande d'APA, à domicile ou en établissement (service en ligne disponible sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr)), complété et signé par le demandeur ou son représentant légal,
- Pièce d'identité du demandeur,
- Le dernier avis d'imposition sur les revenus du demandeur (recto/verso) et, le cas échéant, celui du concubin ou partenaire d'un PACS,
- Le dernier relevé de taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur.

#### DEMANDE D'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT

- Le dossier de demande d'aide sociale complété et signé par le demandeur ou son représentant légal et par le Maire,
- Le livret de famille (Photocopie intégrale), ou d'une pièce d'identité pour les personnes célibataire sans enfants,
- Pour les personnes de nationalité étrangère, un titre de séjour en cours de validité ([Fiche n°A1](#)),
- Le cas échéant, les jugements de divorce ou séparation, tutelle, curatelle, ou sauvegarde,
- La liste des obligés alimentaires et leur dossier complété,
- Un justificatif du domicile du demandeur durant les trois derniers mois précédents la date d'une première demande d'aide sociale ou celle de l'entrée en établissement (les quittances de loyers, factures EDF...),
- Pour les personnes hébergées par des tiers : un justificatif d'identité, de domicile et attestation sur l'honneur de l'hébergeant.

#### Concernant les ressources (y compris celles du conjoint, ou partenaire d'un pacs du demandeur) :

- Les justificatifs attestant de la périodicité des ressources (ex : relevés bancaires des trois derniers mois),
- Les bulletins de salaires des trois derniers mois,
- Les attestations de pensions des caisses de retraites complémentaires et de réversion,
- Les notifications des droits à pension d'invalidité ou à rente d'accident du travail, des aides de la CAF (ou l'attestation de dépôt d'une demande) : aide au logement, allocation aux adultes handicapées, RSA...

- La synthèse des comptes de placements et d'épargne mentionnant le solde des comptes à la date de la demande (justificatifs des montants en capital pour le calcul des intérêts perçus ou évalués),
- Une attestation sur l'honneur pour les personnes ne disposant d'aucun bien, et aussi en l'absence de justificatif s'agissant d'autres ressources,
- L'intégralité des copies des contrats d'assurance souscrits (caractéristiques, bénéficiaire, date),
- Le dernier avis d'imposition sur les revenus du demandeur (recto/verso) et, le cas échéant, celui du partenaire d'un PACS,
- La dernière déclaration de revenus,
- L'avis d'imposition relatif à la taxe foncière (en cas d'exonération, fournir le relevé cadastral des biens),
- Les copies des actes notariés (vente, vente en viager, donation, donation-partage) quelle que soit leur antériorité par rapport à la demande d'aide sociale.

**Si la personne est hébergée chez un accueillant familial agréé, s'ajoutent :**

- Le contrat d'accueil signé,
- Un RIB.

**Concernant les charges :**

- Les justificatifs des dépenses éventuelles de tutelle ou curatelle,
- Les justificatifs des frais de mutuelle et de l'allocation complémentaire de santé,
- L'échéancier des frais d'assurance responsabilité civile.

**Par ailleurs, les personnes tenues à l'obligation alimentaire envers le demandeur ou au devoir de secours entre époux, sont sollicités par l'intermédiaire de la mairie de leur lieu de résidence, et doivent fournir :**

- L'imprimé d'obligation alimentaire complété et signé,
- La copie intégrale de leur livret de famille,
- Le cas échéant, le jugement de divorce,
- Le cas échéant, les décisions judiciaires d'obligation alimentaire,
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu,
- Les bulletins de salaires des 3 derniers mois,
- Les justificatifs de pensions des caisses de retraites,
- Les justificatifs de pôle emploi,
- Dernière notification de la CAF,
- Les justificatifs d'autres ressources déclarées, ou une attestation sur l'honneur à défaut.

**DEMANDE D'AIDE SOCIALE À DOMICILE (OU EN RÉSIDENCE AUTONOMIE)**

- Le dossier de demande d'aide sociale complété et signé par le demandeur ou son représentant légal et visé par le CCAS. Toutes les rubriques doivent être renseignées (État-civil, ressources, "capital du foyer" avec mention néant le cas échéant).
- Les pièces justificatives à joindre sont les mêmes que pour une demande d'aide à l'hébergement, mis à part les justificatifs d'aides au logement ou des charges du demandeur. Les enfants et le conjoint ne sont pas

sollicités en tant qu'obligés alimentaires, et n'ont pas à remplir de formulaire ni à fournir des justificatifs de leur capacité contributive.

**Pour l'aide-ménagère uniquement :**

- La déclaration du choix du prestataire ayant signé un CPOM
- Transmettre obligatoirement la fiche de renseignement concernant le conjoint et les personnes vivant au foyer ou à proximité.